



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 septembre 2024

Délibération n° 03

Date de convocation
13.09.2024

Date d'affichage
17.09.2024

Nombre de
Conseillers

en exercice : 35

présents : 26

votants : 33

Objet : Rapport d'activité 2023 du délégataire de service public en charge de la gestion du marché communal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme MM. METRAL BORNET par M. G. GEOFFROY – Mme J. BREDAS par M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. J. SAMINGO – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – Mme C. KOZAK par M. G. ALAPETITE – M. FC. YOUNBI NGAMO par M. Y. LERAY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH.

Absentes

Mme A. MEJIAS – Mme A. ADJELI.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 077-217701226-20240923-DEL_23SEP24__3-DE



Monsieur John SAMINGO, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport concernant l'activité du marché communal pour l'année 2023.

Conformément à la convention de Délégation de Service Public, ce rapport est établi par le groupe Géraud, concessionnaire qui s'occupe de la gestion du marché communal.

Le rapport comprend la présentation du groupe Géraud, la présentation du marché de Combs-la-Ville, la liste des 27 commerçants abonnés et leur répartition par activité. Il dresse également un bilan d'exploitation annuel avec le suivi technique de la halle (entretien et travaux), les deux commissions du marché organisées par la commune en 2023, le bilan financier et juridique.

L'année 2023 présente un résultat financier excédentaire, avec des recettes liées aux

droits de place des commerçants supérieures aux dépenses du délégataire.

De plus, le rapport recense les animations effectuées dans l'année par les commerçants du marché. Cette année a été marquée par une animation phare pour les fêtes de fin d'année durant lesquelles les commerçants ont offert 4 vélos électriques aux clients du marché.

Enfin, ce rapport évoque des pistes d'amélioration visant à attirer de nouveaux clients, en travaillant sur l'ambiance générale du marché (par exemple : proposer de la dégustation sur place, donner une nouvelle dimension à la buvette, proposer des animations musicales ou culturelles).

Au vu de ces éléments, je vous propose de prendre acte du rapport d'exploitation du marché ci-annexé remis par le délégataire, les fils de Mme Géraud, pour l'année 2023.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 à 1411-4,

VU le Code de la commande publique, article L3131-5,

VU la convention de Délégation de Service-Public et notamment son article 28,

VU le rapport ci-annexé, remis par le délégataire,

VU l'avis de la commission Administrative Générale, finances et Ressources Humaines

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux,

CONSIDERANT que le rapport établi montre une gestion du marché communal, par le délégataire, correcte et conforme aux attentes de la commune,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'exploitation du marché ci-annexé par le délégataire, les fils de Mme Géraud, pour l'année 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 23 septembre 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Céline VIVIANT

Pour : 30

Contre : 1 (Mme L. MASSE)

Abstentions : 2 (M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD)

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 077-217701226-20240923-DEL_23SEP24__3-DE